



Commune de
Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 24-2025

**concernant la construction d'un pumptrack,
de son chemin d'accès et d'une place d'accueil
attenante, pour un montant total de CHF 710'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Jeudi 06.11.2025 – 20h00

Salle de Municipalité

Blonay, le 30 septembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis concerne la construction d'un pumptrack, de son chemin d'accès et d'une place d'accueil attenante sur le site de Praz-Dagoud, pour un montant total de CHF 710'000.-. Une infrastructure sportive destinée aux enfants, aux jeunes et tous pratiquants de cycles, trottinettes, planches ou patins à roulettes.

Installé durant les derniers hivers pour une période de deux mois dans la halle de Praz-Dagoud, le pumptrack mobile, propriété du Canton, a connu un très fort succès, incitant plusieurs communes à investir dans l'achat ou la construction d'une infrastructure mobile ou fixe. Ce type de structure semble bien correspondre aux attentes des usagers d'aujourd'hui. En effet, essentielle au bien-être physique et psychique, la promotion de l'activité physique et sportive passe, entre autres, par la mise à disposition d'infrastructures librement accessibles par toutes et tous. En possession d'infrastructures publiques destinées à la pratique d'activités physiques et sportives (skatepark, terrains synthétiques), la Municipalité souhaite, par la construction de ce nouvel aménagement, proposer une nouvelle offre sportive abordable et accessible dès le plus jeune âge, complémentaire aux infrastructures existantes.

2. Préambule

À la suite d'un sondage réalisé par l'Association VTT Riviera auprès de la population, qui a permis de récolter plus de 600 avis favorables à la création d'un pumptrack, celle-ci a approché la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz, en 2022, afin de se renseigner sur la volonté communale de développer ce projet.

Dans le cadre de son programme de législature 2022-2026, la Municipalité a choisi d'accorder une importance particulière à « la promotion du sport pour toutes et tous ». Le déploiement de cette mesure comporte plusieurs volets, dont la mise à disposition d'équipements sportifs pour la population notamment avec la construction d'un pumptrack. Il est aujourd'hui possible, grâce au sondage réalisé auprès de la population et au succès du pumptrack mobile, d'affirmer que la demande en termes d'équipements de proximité en libre accès est réelle. La construction d'une telle infrastructure permettra donc à la fois de répondre aux attentes en diversifiant l'offre d'activité physique et sportive, mais également les lieux où elle est pratiquée.

3. Contexte

Arrivées en Suisse depuis une dizaine d'années seulement, ces structures fixes ou mobiles sont aujourd'hui fortement plébiscitées par la population. Un pumptrack est un circuit fermé fait de bosses et de virages relevés pouvant être parcouru par tous les engins à roues et roulettes non-motorisés comme les vélos, les trottinettes, les skateboards ou encore les patins à roulettes en « pomptant » au fil des ondulations, soit en utilisant le poids du corps en le transférant vers l'avant ou l'arrière pour prendre de la vitesse sans pédaler. Le terme « pumptrack » vient de deux mots anglais : « pump » pour « pomper » et « track » pour « circuit ».

Conçus à l'origine pour la pratique du BMX, ces parcours ont progressivement conquis le grand public et de plus en plus de communes en construisent pour le plus grand plaisir de toutes et tous. Très facile d'accès, ce type d'installation offre un terrain d'apprentissage idéal en favorisant le mouvement, l'équilibre, la coordination, l'habileté technique et la concentration. Il apporte de ce fait une contribution importante à la sécurité routière en permettant aux utilisateurs d'exercer ces compétences et ainsi d'être plus à l'aise sur leurs engins. En outre, ce sont des installations avec un faible risque de blessures, lorsque les recommandations de base sont respectées. A l'inverse d'un skatepark, qui est orienté vers un type de sport très spécifique, cette infrastructure est plus largement accessible, que ce soit sous l'angle de l'engin employé ou sous celui de la technique.

3.1 *Une infrastructure qui répond aux attentes de la population*

Différentes études récentes ont montré que les changements sociétaux, les agendas surchargés et les aspects financiers pèsent aujourd'hui considérablement dans la balance lorsqu'il s'agit de pratiquer une activité physique. De plus, les personnes actives affirment privilégier la nature et les espaces publics de plein air lors de la pratique d'activités physiques. Le maintien et la construction d'installations permettant l'extension des possibilités de lieu de pratique pour les jeunes et les enfants sont également plébiscités. Le pumptrack répond donc parfaitement à cette attente. S'adressant en premier lieu aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux pratiquants d'un sport à roues, il s'avère que, dans des villes et communes suisses en possession de telles infrastructures depuis plusieurs années déjà, comme à Bulle, toutes les générations ont pris possession du lieu de pratique et se réjouissent de cette utilisation populaire. Les personnes à mobilité réduite peuvent également utiliser les modules individuels, voire le circuit complet dès que leur niveau le permet. Enfin, la Riviera ne dispose d'aucune infrastructure similaire sur son territoire.

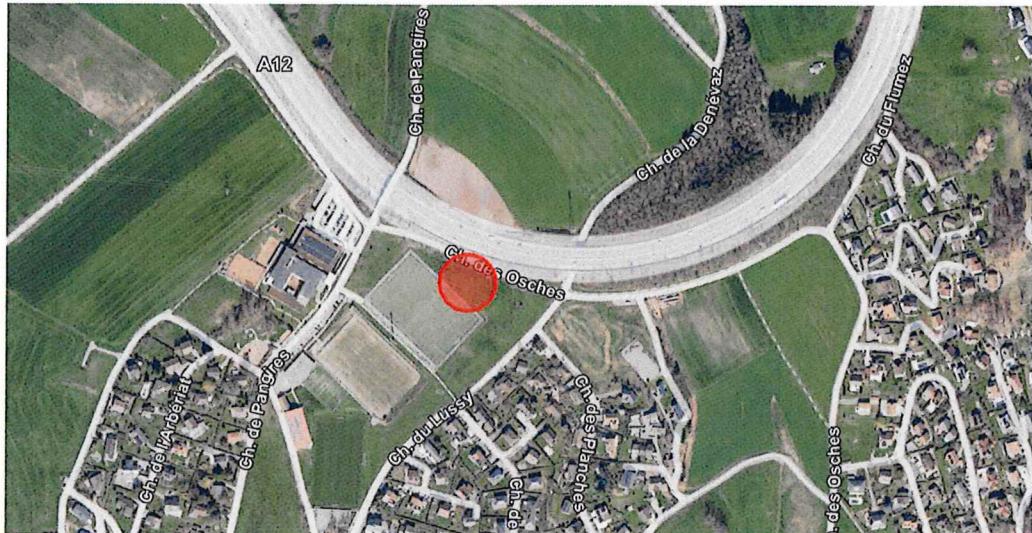
3.2 *Une infrastructure à disposition des écoles et des clubs*

L'Association VTT Riviera, à but non-lucratif, vise à promouvoir, développer et enseigner le VTT dans la région de la Riviera vaudoise. En 2020, elle fonde l'école de VTT ou « Bike Club » qui accueille aujourd'hui plus de 100 jeunes. La mise à disposition de cette nouvelle infrastructure permettra à l'Association d'étoffer ses activités et d'effectuer ses entraînements sur le pumptrack.

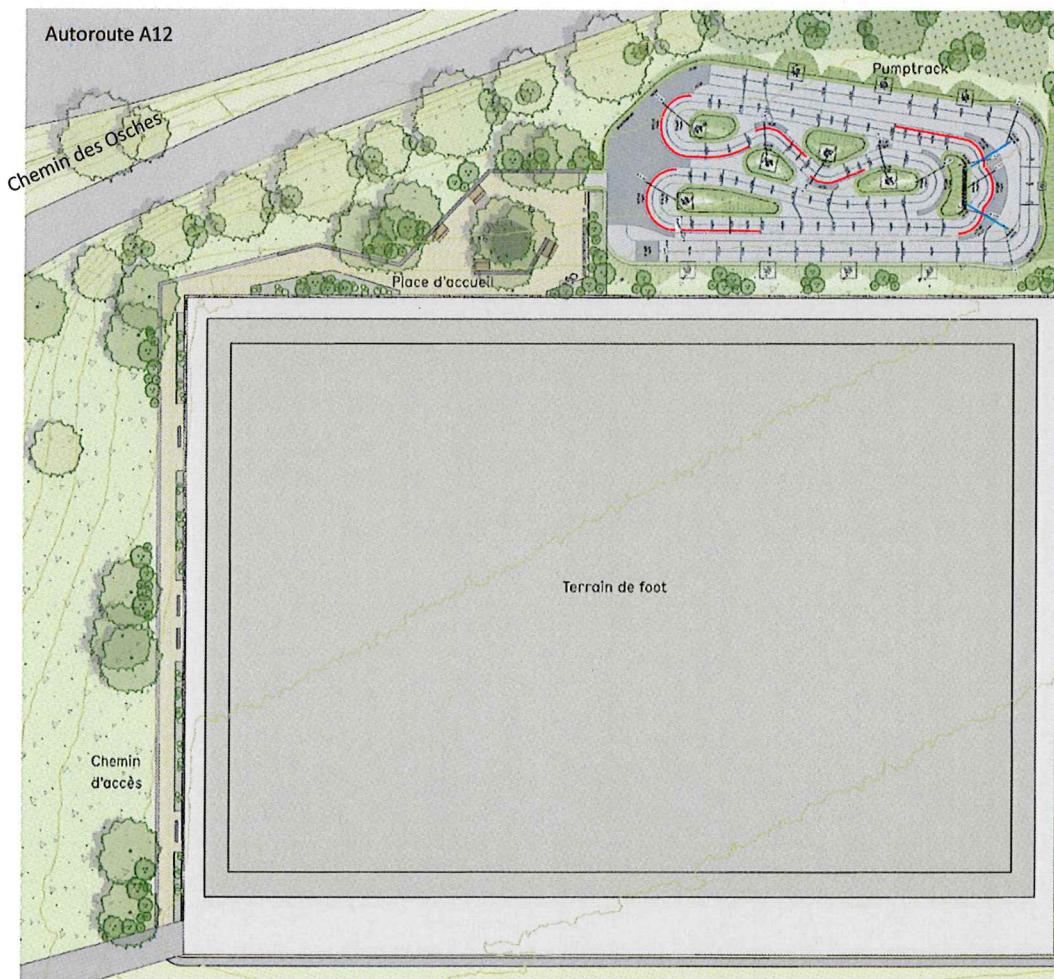
L'infrastructure bénéficiera également au cursus scolaire puisqu'elle enrichira l'offre d'activité physique hebdomadaire de plein air des écoliers et de l'ensemble de la population. En plus d'offrir de nouvelles opportunités d'activité physique, le pumptrack permettra également de contribuer au renforcement de l'animation au profit du développement du lien social.

4. Descriptif du projet

Le projet a été développé sur la partie libre de toute construction entre le terrain de sports synthétique de Praz-Dagoud et le chemin des Osches, respectivement l'autoroute A12. Aménagé sur une surface d'environ 2000 m², le projet comprendra un pumptrack, son chemin d'accès et une place d'accueil attenante.



Localisation

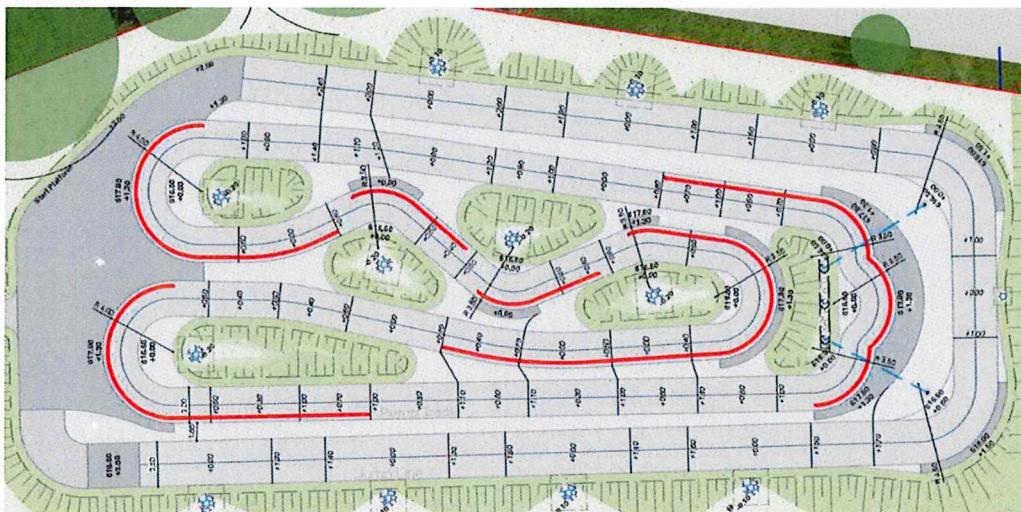


Plan de situation général

Le pumprtrack

Le pumprtrack a été élaboré sur conseil d'une entreprise spécialisée et de l'Association VTT Riviera. Il disposera d'une plateforme de départ et de deux lignes différentes ; un circuit fermé composé de bosses et de virages relevés et d'une « jump line » avec des bosses légèrement plus importantes et également deux virages relevés. Les espaces circulables seront revêtus d'un enrobé bitumineux tandis que les abords seront végétalisés. La récolte des eaux pluviales sera effectuée à l'aide de puits d'infiltration. Aucun éclairage de la piste n'est prévu dans le cadre du projet.

Extrait de plan



La place d'accueil et le chemin d'accès

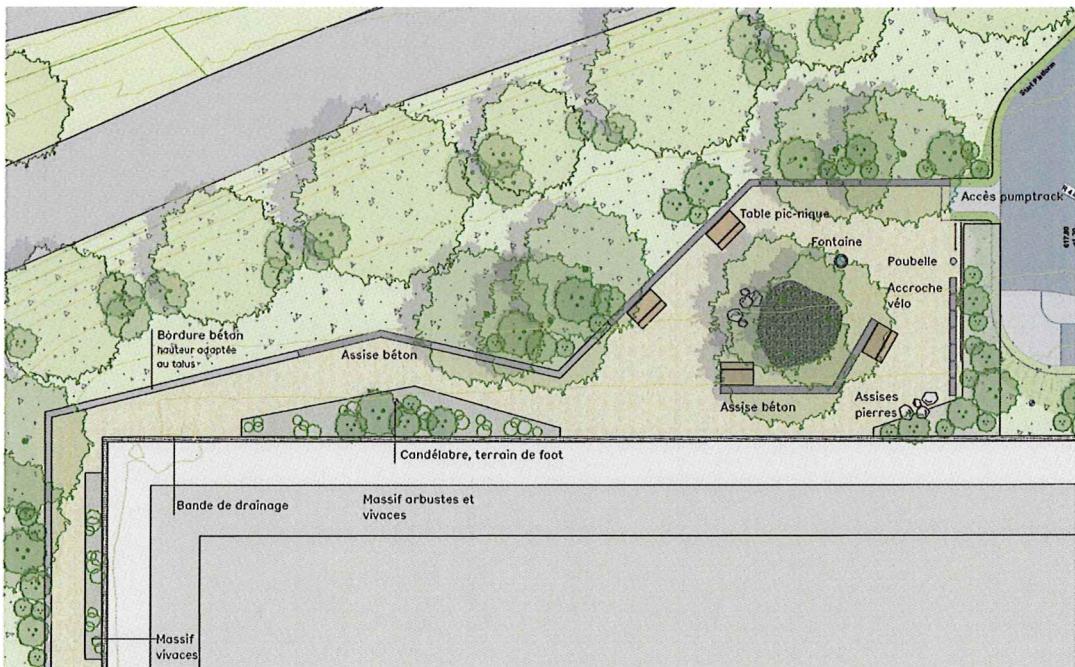


Illustration d'un pumprtrack, canton de Schwytz

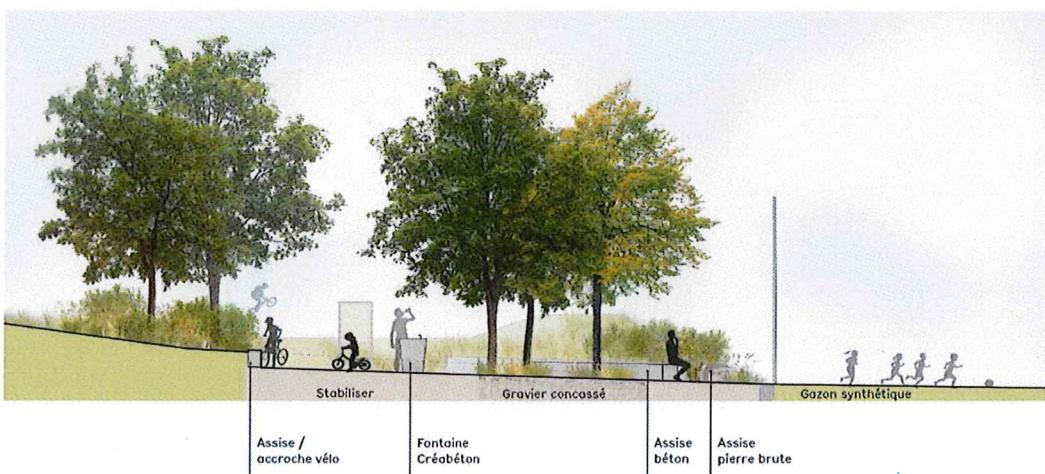
Ces espaces ont été élaborés par un architecte paysagiste. L'accès au pumprtrack se fera uniquement depuis le chemin de Pangires. Le projet propose de faire du chemin d'accès et de la place d'accueil un tout cohérent sur le principe d'un espace ouvert à tous.

Ainsi, le chemin en gravier stabilisé est large et peut être emprunté par les vélos, les pousettes et les piétons. Il est ponctué d'assises permettant d'offrir des points de vue sur le terrain de sports. Il s'offre ainsi comme une réelle amorce à la place.

La place s'organise entre le pumprack et le terrain de sports. Elle offre plusieurs espaces de pose, tant pour les personnes profitant du pumprack que pour celles cherchant un point de vue sur le terrain de sports. Les structures de stationnement pour les vélos ont un double usage : soit propre aux vélos, soit comme assise. Ainsi, la place propose une large offre d'accueil tout en restant à l'échelle de cet espace contraint.



Extrait de plans



Coupe sur la place d'accueil



Coupes sur le chemin d'accès

Il est essentiel de souligner que le projet ne peut être envisagé sans la mise en œuvre simultanée de ces trois composantes fondamentales : le pumptrack lui-même, son chemin d'accès et la place d'accueil attenante. En effet, ces trois éléments sont intrinsèquement liés, tant sur le plan technique que sur celui de l'usage.

Le chemin d'accès est indispensable pour permettre une circulation fluide et sécurisée des usagers jusqu'à la zone de pratique. Il garantit l'accessibilité du site.

La place attenante, quant à elle, joue un rôle fondamental en tant qu'espace de vie et de transition. Elle permet d'accueillir les usagers avant et après l'activité, d'assurer la sécurité autour de la piste, et d'offrir un lieu de repos ou de sociabilité aux accompagnateurs.

Enfin, le pumptrack ne peut fonctionner de manière optimale sans ces aménagements complémentaires, qui assurent son intégration harmonieuse dans l'environnement et favorisent un usage sécurisé, inclusif et durable.

Ainsi, ces trois composantes forment un ensemble cohérent qui doit être pensé, conçu et réalisé simultanément afin de garantir la réussite du projet, tant en termes de sécurité que de qualité d'usage.

En parallèle, une image directrice paysagère du site de Praz-Dagoud a été élaborée par un bureau d'architectes paysagistes sur mandat de la Municipalité. Cette image directrice a pour objectif de guider l'évolution à court, moyen et long terme du site vers un espace public de qualité tant sur le plan sportif qu'environnemental et social. Le développement du projet de pumptrack s'inscrit dans cette démarche globale.

5. Planning général et autorisations

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 21 juin 2023 au 20 juillet 2023. Il a suscité deux oppositions. Le permis de construire a été délivré le 6 août 2024. Aucun recours n'a été déposé à l'encontre de la décision municipale.

L'exécution des travaux est prévue entre l'automne 2025 et le printemps 2026.

6. Durabilité

Ce préavis a été examiné sous l'angle de la durabilité, en tenant compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux du projet.

Le pumptrack vient enrichir l'offre de loisirs sur le territoire communal, en particulier pour les enfants et les jeunes, en leur offrant un espace de pratique sportive librement accessible. Il permet ainsi de répondre à une demande locale, en évitant aux usagers de devoir parcourir plusieurs kilomètres pour accéder à une infrastructure similaire. Une zone d'accueil est également prévue pour les accompagnants, favorisant un usage intergénérationnel et convivial du site. Ce parcours encourage la pratique régulière d'une activité physique bénéfique pour la santé. Il pourra également être intégré à des activités scolaires ou associatives.

Sur le plan environnemental, le projet prévoit une végétalisation importante des abords et de la zone d'accueil, avec la plantation d'arbres, d'arbustes et de haies adaptés au climat local et favorable à la biodiversité. Ces aménagements permettront aussi d'améliorer le confort thermique pour les usagers et de favoriser l'intégration paysagère de l'infrastructure. L'impact au sol du pumptrack sera limité grâce à la mise en place de puits d'infiltration pour les eaux de pluie, assurant une bonne perméabilité du site.

7. Aspects financiers

Le budget général a été établi sur la base d'un appel d'offres conforme à la Loi sur les marchés publics ainsi que de prix d'expériences.

Budget général	Total
Installation de chantiers	88 500.00
Travaux préparatoires	3 200.00
Terrassement	99 400.00
Infrastructures	27 700.00
Maçonnerie	84 000.00
Revêtements et bordures	54 500.00
Canalisations et conduites	29 500.00
Préparation des sols	15 200.00
Fourniture des végétaux	16 900.00
Plantation et ensemencement	14 100.00
Entretien suivis des garanties	17 100.00
Mobilier urbain et équipements	67 900.00
Régie	19 400.00
Honoraires mandataires	60 000.00
Emoluments administratifs	2 500.00
Sous-total	599 900.00
Divers et imprévus 10%	59 990.00
TVA 8.1 % et arrondi	50 110.00
TOTAL TTC	710 000.00

Le montant du marché public relatif à l'aménagement du pumptrack est de CHF 352'266.-.

Les pumptracks étant reconnus comme une infrastructure œuvrant à la promotion, l'apprentissage et la sécurité de la pratique sportive et du deux roues, leur construction est soutenue par le Fonds du Sport Vaudois. Une contribution financière de maximum CHF 77'000.- a été accordée. Le montant final sera déterminé sur la base du décompte final des travaux.

Une recherche de fonds privés a été organisée par l'Association pour la création d'un pumptrack sur le territoire communal de Blonay – Saint-Légier, une participation est attendue à hauteur d'environ CHF 100'000.-.

Amortissements

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) définit les durées d'amortissement obligatoire en fonction de l'utilisation prévisible (durée de vie). Pour ce préavis, s'agissant d'une place de jeu, la durée d'amortissement de 10 ans pour des travaux de menue importance est applicable.

Plan des investissements

Ces travaux figurent au plan des investissements pour la somme de CHF 300'000.- en 2025.

Fonds de réserve

Il est proposé d'amortir partiellement ces travaux par le prélèvement au fonds de réserve (fonds parcs et jardins), de la totalité restant au bilan, soit CHF 158'034.50 (compte 9280.110).

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF 89'675'000.00
Dettes à court terme	<u>CHF 10'000'000.00</u>
Total à la date du présent préavis	CHF 99'675'000.00
Endettement total au 29.07.2025	CHF 103'327'254.98
(rubriques 920 – 923 du bilan)	

Coûts financiers annuels (subvention / participations déduites)

Intérêts lissés (1.5 %)	CHF 4'000.00
Amortissement annuel *	CHF 37'500.00
Total annuel	CHF 41'500.00

* Prélèvement au fonds de réserve déduit

Charges d'exploitation

La durée de vie moyenne d'un pumptrack est estimée entre 15 et 25 ans. Elle dépend de la qualité de la construction, de la fréquence d'utilisation, des conditions climatiques et de la qualité de l'entretien régulier.

Le coût d'entretien d'un pumptrack en enrobé bitumineux est relativement modeste comparé à d'autres types d'infrastructures sportives. Il est recommandé un entretien courant selon l'usage, soit le balayage et nettoyage régulier, 1 à 3 fois par an pour éviter l'accumulation de débris et limiter la dégradation. Ces travaux courants peuvent être réalisés par le service communal compétent.

Un entretien lourd est recommandé tous les 10 ans environ qui consiste à une réfection partielle de la couche d'usure. Ces coûts sont estimés entre CHF 5'000.- et CHF 15'000.-.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un pumprtrack, son chemin d'accès et d'une place d'accueil ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 710'000 ;
- ⇒ d'encaisser les subventions et participations ;
- ⇒ de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- ⇒ de prélever la somme de CHF 158'034.50 du fonds de réserve « Parcs et Jardins ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Délégation municipale : Mme Laura Ferilli